

ERT – TENNIS DE TABLE DEMANDE DE SUPPRESSION D'UNE EQUIPE SAISON 20.... / 20....

En application de l'article 14 des Règlements sportifs E.R.T. :

Le club demande la suppression de son équipe appelé à évoluer en division durant la prochaine saison.

Date et signature,

Le Secrétaire ou le Président du club

Renseignement utiles :

Joueurs « inutilisables » ⁽¹⁾	Nom et Prénom	Classement	Journées disputées ⁽²⁾
N°1
N°2
Autre(s)

Décision de l'E.R.T. :

Demande acceptée ⁽³⁾

Demande refusée ⁽³⁾

Remarques éventuelles :

.....

.....

.....

Pour le Comité E.R.T.
Date, nom et signature :

⁽¹⁾ Joueurs qui cesseront leurs activités, ou seront transférés, dans un autre club (E.R.T., F.R.B.T.T., ...).

⁽²⁾ Totaliser les journées effectivement disputées de la saison précédente.

⁽³⁾ Biffer la mention inutile.